

# Conditions de garantie

## AquaBike d'AquaNess

Garantie 2 ans contre tous vices de fabrication, sous réserve de respecter les conseils d'entretien

Garantie 6 mois sur les pièces d'usure (sangle, poignées, selle, ...)

La garantie ne s'applique pas si un pH déséquilibré est la cause d'éventuelles altérations de la peinture, du cadre en aluminium ou de la boulonnerie inox.

Le pH, ou potentiel hydrogène, représente la concentration de l'eau en ions hydrogènes. Le taux de pH est compris entre 0 et 14 ; l'eau de la piscine doit être neutre ou légèrement basique.

Le taux idéal admis est un pH de 7,4.

Tout manquement aux conseils d'entretien ci-dessous annule la garantie :

- Dès que le vélo est sorti du bassin : rincez votre AquaNess à l'eau douce, y compris sous la selle, et essuyez-le de préférence.
- Les dosages manuels des produits chimiques ou de traitements de choc ne doivent pas s'effectuer près de l'AquaNess, afin d'éviter de fortes concentrations ou de tâches produites par les éclaboussures. Eloignez le vélo lors de ces traitements.
- Attention à ne pas laisser tomber votre AquaNess, évitez tout choc. Les impacts sur la peinture ou une déformation du cadre dus à un choc ne donnent pas droit à l'application de la garantie.
- Lorsqu'il n'est pas utilisé, entreposez votre AquaNess dans un local sec et ventilé

